

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022 Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 22 Nombre de pouvoirs : 7

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; Mrne Maryse BADIA; M. Gille BARBE; Mrne Nicole BERTHON; Mrne Chrystèle BOYER; M. Michel BUCHE; M. Tony CORNELISSEN; M. Pierrick CRONNIER; M. Sébastien DEVALLIERE; M. Yoann FIANCETTE; M. Jean-Pierre GUITARD; Mrne Mady JUNISSON; Mrne Marilou PADILLA-RATELADE; Mrne Martine PANNETIER; M. Philippe PELAT; M. Michel PESTEIL; M. Bruno RAYNAUD; Mrne Sophie RIBEIRO; M. Jean-Marc SAUVIAT; Mrne Françoise TALVARD; Mrne Michèle VALIBUS et Mrne Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro:

DL20221214-023

Matière:

3.2 - Domaine et patrimoine - aliénations

Objet:

CESSION SALLE POLYVALENTE DU CHAMP DE FOIRE - REGULARISATION CADASTRALE - RUE DU GENERAL ANTONY

PROUZERGUE

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-31 et L2241-1;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 6 septembre 2022 ;

Considérant que la cession de cette emprise représente une opportunité pour installer durablement des professionnels de santé sur la Ville ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession à la SCI GANNE MENARDI MUSSET pour un montant total de 70 000 € hors frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.;
- d'autoriser à la division et la mise à jour du cadastre par le géomètre ;
- d'autoriser Monsieur le maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20221214-DL20221214-023-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022 Date de mise en ligne : 19/12/2022